

Le DG de First Phosphate fera une présentation lors de la séance « Québec : riche en possibilités » au congrès de l'ACPE le 7 mars 2023

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 2 mars 2023) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (FSE: KD0) (« **First Phosphate** » ou (la « **Société** ») est heureuse d'annoncer que son directeur général, John Passalacqua, prendra la parole lors de la séance « Québec : riche en possibilités » au congrès de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) qui se tiendra le 7 mars 2023 à Toronto, Ontario, Canada. M. Passalacqua sera accompagné du président de First Phosphate, Peter Kent.

Date : 7 mars 2023

Heure : 16 h (HNE)

Point de presse : 16 h 30 (HNE)

Lieu : Salle 205D
Palais des congrès du Toronto métropolitain
222, boul. Bremner, Toronto, ON

Informations sur la conférence : <https://www.pdac.ca>

Disponibilité supplémentaire : Le DG, John Passalacqua et le président, Peter Kent, seront disponibles lors de la séance « Québec : riche en possibilités » dans la salle 205D pendant toute la journée du 7 mars 2023 de 9 h à 17 h (HNE).

« Nous saluons les efforts déployés par le gouvernement du Québec pendant le congrès de l'ACPE en vue d'offrir aux investisseurs une perspective sur le secteur minier de classe mondiale du Québec », déclare le DG de la Société, John Passalacqua. « First Phosphate élabore une stratégie qui envisage l'intégration verticale pour le secteur des batteries LFP afin de répondre aux prérogatives du gouvernement québécois en matière d'électrification. »

« La roche phosphatée ignée anorthosite rare du Québec est idéale pour produire des quantités abondantes d'acide phosphorique purifié (« **APP** ») de qualité « batterie », essentielles afin de répondre aux pénuries appréhendées d'APP en Amérique du Nord », explique Peter Kent, président de First Phosphate. « La batterie LFP a été en partie développée au Québec. First Phosphate est fière de réaliser son programme de production de matériau actif de cathode LFP, intégré verticalement, dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec. »

M. Passalacqua profitera de l'occasion pour discuter de l'importance de l'annonce récente par la Société d'un protocole d'entente avec Prayon SA (« **Prayon** »), dont le siège est à Engis, en Belgique. Prayon est le plus grand producteur européen d'APP et le leader mondial de la technologie de production d'APP. First Phosphate et Prayon mettent en place une relation stratégique transatlantique devant contribuer à permettre à l'Europe et à l'Amérique du Nord d'acquérir une indépendance en matière d'énergie verte et de minéraux essentiels. Les parties prévoient de continuer à travailler en coopération avec les gouvernements québécois, canadien, américain, wallon, belge et européen à cette fin.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Pierre Cossette
VP, Affaires Corporatives
pcossette@firstphosphate.com
Tel : +1 (514) 791-9280

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com
Relations avec les médias : media@firstphosphate.com
Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>
LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate/>

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matière active de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent la matière active de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims qu'elle développe activement dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec (Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

Informations prospectives et mises en garde

Certains renseignements contenus dans le présent communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toutes les déclarations contenues dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des déclarations de faits historiques peuvent être considérées comme des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont souvent accompagnés de termes tels que « peut », « devrait », « prévoir », « s'attendre à », « potentiel », « croire », « avoir l'intention » ou la forme négative de ces termes et expressions similaires. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse comprennent des énoncés concernant : l'engagement de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; les plans de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; le développement proposé par la Société de ses claims dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec ; les représentants choisis de la Société qui participeront au congrès de l'ACPE ; les sujets, la portée et le calendrier de la présentation de la Société et du point de presse (y compris le protocole d'entente Prayon) ; les plans de la Société pour se développer afin de devenir un élément central des objectifs stratégiques du gouvernement du Québec pour le secteur des batteries et des véhicules électriques et la participation du gouvernement du Québec à la conférence de l'ACPE ; la province de Québec possédant un acide phosphorique purifié de qualité « batterie » abondant et idéal, nécessaire pour répondre aux pénuries imminentes prévues en Amérique du Nord ; et les plans de la Société et de Prayon dans l'établissement d'une relation transatlantique stratégique pour permettre à l'Europe et à l'Amérique du Nord d'obtenir une énergie verte et une indépendance minérale critique et leurs plans pour continuer à travailler avec les entités gouvernementales mentionnées pour

atteindre les objectifs mentionnés.

Les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont basées sur certaines hypothèses et événements futurs attendus, à savoir : la capacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; la capacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; la capacité de la Société à développer ses claims dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec ; la capacité des représentants choisis de la Société à assister au congrès de l'ACPE ; la capacité de la Société à offrir sa présentation et son point de presse en ce qui concerne les sujets, la portée et le calendrier indiqués ; la capacité de la Société à réaliser ses plans de développement afin de devenir un point central dans les objectifs stratégiques du gouvernement du Québec pour les secteurs des batteries et des véhicules électriques ; la province de Québec possédera un acide phosphorique purifié de qualité « batterie » abondant et idéal pour répondre aux pénuries imminentes en Amérique du Nord ; et la capacité de la Société et de Prayon à réaliser leurs plans pour établir une relation transatlantique stratégique afin de permettre à l'Europe et à l'Amérique du Nord d'acquérir une indépendance en matière d'énergie verte et de minéraux essentiels, ainsi que leurs plans pour continuer à travailler avec les entités gouvernementales mentionnées afin d'atteindre les objectifs mentionnés.

Ces déclarations impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, y compris mais sans s'y limiter : l'incapacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; l'incapacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; l'incapacité de la Société à développer ses claims dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec ; l'incapacité des représentants choisis de la Société à assister au congrès de l'ACPE ; l'incapacité de la Société à offrir sa présentation et son point de presse en ce qui concerne les sujets, la portée et le moment indiqués ; l'incapacité de la Société à réaliser ses plans visant à se développer pour devenir un point central dans les objectifs stratégiques du gouvernement du Québec pour les secteurs des batteries et des véhicules électriques ; la province de Québec ne possédant pas d'acide phosphorique purifié de qualité « batterie » abondant et idéal pour répondre aux pénuries imminentes en Amérique du Nord ; et l'incapacité de la Société à travailler avec Prayon et à mener à bien leurs plans visant à établir une relation transatlantique stratégique pour permettre à l'Europe et à l'Amérique du Nord d'acquérir une indépendance en matière d'énergie verte et de minéraux essentiels, ainsi que les plans visant à continuer à travailler avec les entités gouvernementales mentionnées pour atteindre les objectifs mentionnés.

Les lecteurs sont avisés que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont également priés de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, car rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels ils sont fondés se réaliseront. Ces renseignements, bien qu'ils aient été jugés raisonnables par la direction au moment de leur préparation, pourraient se révéler inexacts et les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux prévus.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont expressément visés par la présente mise en garde et reflètent les attentes de la Société à la date des présentes et sont susceptibles de changer par la suite. La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, de nouvelles estimations ou de nouveaux avis, d'événements ou de résultats futurs ou autrement, ni à expliquer toute différence importante entre les événements réels subséquents et ces énoncés prospectifs, sauf si les lois applicables l'exigent.



To view the source version of this press release, please visit
<https://www.newsfilecorp.com/release/156823>